

MODE D'EMPLOI

Ce dossier est à adresser au maire de la commune ou, pour les rassemblements exclusivement festifs à caractère musical, à la préfecture sous couvert du maire, en 10 exemplaires, 1 an au plus et 1 mois au moins avant la manifestation.

LES ELEMENTS SUIVANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENTS ETRE TRANSMIS AU CELLULE PROTECTION SECURITE

1. L'attestation d'assurance couvrant la manifestation ;
2. La convention avec une association de secourisme ;
3. La lettre du maire autorisant la manifestation ;
4. Les arrêtés du maire relatifs à la manifestation (circulation, stationnement, autorisation temporaire de débit de boissons) ;
5. La convention signée avec l'agence de surveillance ;
6. La liste des agents de surveillance habilités et agréés qui participeront à la manifestation ;
7. Une note relative aux modalités de stockage, d'enlèvement des déchets divers et de remise en état du lieu utilisé pour le rassemblement ;
8. Liste des commerçants qui vont proposer à la vente des denrées alimentaires
9. Réunion préparatoire 1 mois avant la manifestation
10. Réunion finale de sécurité 15 jours avant la manifestation

LES ELEMENTS SUIVANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENTS ETRE TRANSMIS POUR LE PREFET:

11. Le plan de situation – échelle 1/25000 ou 1/5000^{ème} – sur lequel figureront les itinéraires de pénétration et de dégagement des services de secours, ainsi que les itinéraires réservés au public ;
12. Le plan de masse extrait du cadastre sur lequel figureront les aires de manœuvres, de jeux, les emplacements réservés au stationnement des V.L. et autocars, les différentes zones réservés ou d'activité;
13. Le plan de « secours » indiquant l'emplacement des postes et des moyens ;

Dans le cas d'une manifestation exclusivement festive à caractère musical, un récépissé sera délivré par le préfet, à la remise du dossier complet.

I. GENERALITES SUR LA MANIFESTATION

1. Dénomination

Nature :

2. Adresse et lieu de déroulement :

Dates :

Durée :

Heure début :

Heure fin :

Date et heure de montage

Date et heure de démontage des installations

Heure de la fermeture du site

3. Responsable de l'organisation :

Nom :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

Suppléant :

Nom :

Adresse :

Tél. : Fax :

Responsable sécurité :

Qualification.....

Nom :

Adresse :

Tél. : Fax :

Correspondant sécurité incendie :

Tél. : Fax :

Correspondant ordre public :

Tél. : Fax :

Correspondant Affaires Economiques et Diverses (A.E.D) :

Tél. : Fax :

4. Démarches administratives (indiquer les autres demandes d'autorisation déposées)

Manifestations sportives hors stades :

- demande de déclaration déposée : **oui** **Non**
- demande d'autorisation déposée : **oui** **Non**

II. DESCRIPTIF ET CARACTERISTIQUES

1. Nature des lieux :

- Localisation précise :.....
- Autorisation sollicitée auprès du propriétaire du site ou du bâtiment oui Non
- Risques particuliers dus à l'environnement :.....
.....

2. Nombre de spectateurs ou participants attendus : (qui seront rassemblés en un même lieu et en même temps)

4. Circulation et stationnement :

A. – Mesures particulières de stationnement :

- a) Capacité et nombre de parcs de stationnement :
- b) Présence d'aires de stationnement déportées :
- c) Neutralisation des aires de stationnement :
- d) Type de balisage :.....
- e) Nombre de cars prévus :

A. – Nombre d'accès au site :

- Itinéraires réservés pour les secours : Fournir un plan
- Nombre de parkings pour les cars :

Nota : il est impératif de laisser libre une voie de 3,5 m hors stationnement autour des installations.

5. Dégagements :

- Les aménagements de la manifestation gênent-ils l'accessibilité des secours aux bâtiments tiers : oui Non
- Existe-t-il un espace de dégagement pour une mise en sécurité ? oui Non
- Conditions d'accès à cet espace :.....

6 Si des bâtiments sont utilisés pour la manifestation :

- Nom :.....
- Propriétaire :.....
- Type et catégorie (pour les établissements recevant du public) :.....
- Avis de la commission de sécurité (pour les ERP) :.....

7. Installations particulières :

7.1 Chapiteaux :..... oui Non

- Attestation de montage à prévoir

- Joindre plan d'implantation
- Manège : oui Non
 Nombre :
- Sonorisation : oui Non
 Si oui puissance

III. ORGANISATION DES SECOURS

1. Poste central prévu par l'organisateur :

- Emplacement :
- Description des locaux :

- Responsable des secours : M.....

Numéro de téléphone à partir duquel le responsable sera Joignable à tout moment :

Numéro de fax

Une ligne fixe doit être prévue.

- Noms et qualité des personnes présentes au poste :
- Moyens de transmissions :
- Radio :
- Nombre de lignes téléphoniques

2. Moyens de secours :

Secours aux personnes :

- Nom de l'association de secourisme :
- Nombre de postes de secours :
- Nombre de secouristes :
- Nombre d'ambulances agréées – de type réanimation :
- Nombre d'ambulances agréées – de type de type transport simple
- Information par l'organisateur, du SAMU et des structures de soins :

Sécurité incendie :

Moyens utilisés :

- Nombre d'extincteurs
- Type :
- Réserve d'eau : Oui Non
- Capacité (m 3)
- Poste d'incendie :
- Autres matériels (véhicules...) :

IV. INSTALLATIONS TECHNIQUES

1. Electricité

- Projecteurs : Puissance :..... Nombre :
- Autre installations :
- Vérification des installations : par un organisme agréé : oui Non
- Vérification des installations : par un technicien compétent : oui Non
- Groupe électrogène et nombre :

2. Feux – Dangers particuliers :

- Combustibles stockés (type et qualité)
- Pyrotechnie, artifices : K1 K2 K3 K4 (soumis à déclaration en Préfecture) :

V. SERVICE D'ORDRE

- Nombre de personnels mis en place par l'organisateur :.....
- Mesures particulières mises en place par l'organisateur :
- Service d'ordre public (police, gendarmerie) : oui Non
- Engagement des services municipaux oui Non
- Nombre :
- Nombre :

VI. 1 ORGANISATION DE LA SECURITE

- Nom et coordonnées du responsable de la sécurité.
- Service d'ordre privé : Oui Non (précisé le nombre de personnes)
- Convention : Oui Non (précisé la date)
Mission : (joindre une fiche de mission)
Responsable :
Moyens : Véhicules
Radio ou téléphone n° d'appel

PC SECURITE

Un représentant de l'organisation, en lien avec le chargé de sécurité :

- Un sapeur pompier
- Un policier Nationale
- Un policier Municipale
- Un responsable secouriste
- Un responsable service technique

MESURES PRISES POUR LA TRANQUILITE DU VOISINAGE